

Québec Nickel découvre une nouvelle grande intrusion ultramafique contenant du nickel + cobalt à Ducros

Il s'agit de la seconde découverte d'une grande intrusion ultramafique contenant du Ni-Co à Ducros cette année

VANCOUVER, Colombie-Britannique--(BUSINESS WIRE)--September 12, 2023--**Québec Nickel Corp.** (CSE : QNI ; FSE : 7IB ; OTCQB : QNICF) (« QNI » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer les résultats des essais de forage de son projet Ducros Ni-Co-Cu-PGE, situé à 85 kilomètres au nord-est de Val-d'Or, au Québec. Les résultats discutés ici proviennent de multiples trous de forage achevés à la marge sud de la grande cible Ducros Gabbro de 25 kilomètres carrés ce printemps. L'intrusion ultramafique de nickel et de cobalt récemment découverte, maintenant appelée « Zone Q », a une empreinte géophysique de surface d'environ deux kilomètres carrés.

Faits saillants :

- Le trou QDG-23-306 a recoupé de la dunite sur la majeure partie de ses 567 mètres de long et présente 0,22 % nickel + 122 ppm cobalt sur 164,50 mètres ;
- Le trou QDG-23-307 présente 0,20 % de nickel + 107 ppm de cobalt sur une longueur de carotte de 249,00 mètres qui comprend un sous-intervalle à teneur plus élevée de 182,80 mètres à 0,21 % Ni + 109 ppm Co ;
- L'empreinte géophysique de surface de la Zone Q couvre approximativement deux kilomètres de long sur un kilomètre de large.

Richard Dufresne, chef de la direction et administrateur par intérim de QNI : « Il s'agit de la seconde découverte d'une grande intrusion ultramafique de nickel + cobalt à Ducros réalisée par notre équipe d'exploration au cours du premier semestre de cette année. Combinés à la zone sulfurée nickel-cuivre-PGE à haute teneur que nous avons à Fortin Sill, ces résultats font de nous une jeune société d'exploration très rare axée sur l'Abitibi qui peut se targuer d'avoir ces deux styles de cibles de nickel dans son inventaire. Nous nous réjouissons à la perspective de voir ce que cette propriété prospective a à offrir. »

La Zone Q

La Zone Q se trouve à l'extrémité sud de la grande cible Ducros Gabbro de cinq kilomètres sur cinq kilomètres, ce qui est interprété comme une grande intrusion gabbroïque, comme l'indique la base de données SIGÉOM numérique du gouvernement du Québec (Figure 1). Les données géophysiques aéroportées collectées par QNI en 2022 démontrent que la Zone Q est caractérisée par une forte signature magnétique élevée, divisée en lobes au sud, au centre et au nord (figure 2).

L'exploration précédente menée dans la cible de la Zone Q est limitée à un seul trou de 145 mètres de long foré en 1957 et qui a rencontré principalement des roches gabbroïques (rapport d'évaluation du gouvernement du Québec GM 38569 ; figure 2). En plus de ce trou de forage unique, Québec Nickel a terminé un programme d'échantillonnage de tills au printemps 2021 à

environ deux kilomètres à l'ouest de la cible de la Zone Q. Les résultats de ce programme d'échantillonnage de tills, tels que résumés dans le *communiqué de presse de la Société* du 23 septembre 2021.

Résultats de forage de la Zone Q

Le trou **QDG-23-301** a été amorcé pour tester une partie du lobe sud de l'anomalie magnétique de la Zone Q. Le trou a rencontré une succession épaisse d'unités rocheuses mafiques, ultramafiques et sédimentaires intercalées avec de multiples intervalles étroits de gabbro et de dunite serpentinisée. Ce trou ne présente aucun résultat d'essai significatif.

QDG-23-303 a été foré vers le nord-ouest pour tester la partie haute magnétique du lobe sud (figure 2) et présente des roches intrusives ultramafiques sur la majeure partie de sa longueur de 351 mètres (péridotite à dunite faiblement à modérément serpentinisée). Les résultats d'essai pour ce trou comprennent **0,17 % nickel et 114 ppm cobalt sur 322,77 mètres** ainsi qu'un **intervalle de 52,50 mètres de 0,20 % Ni + 115 ppm Co** au fond du trou (tableau 1).

Le trou **QDG-23-304** a été amorcé à environ 800 mètres au nord-est de QDG-23-303 et a été foré vers le sud-est pour évaluer la marge de l'anomalie magnétique du lobe central de la Zone Q (figure 2). Le trou de 315 mètres de long a été foré dans un ensemble mixte de dykes felsiques à intermédiaires et mafiques, y compris monzonite de quartz et gabbro jusqu'à 242 mètres de profondeur, après quoi le trou a carotté sur 75 mètres de roche encaissante volcanique mafique (figure 3). Ce trou ne présente aucun résultat d'essai significatif.

QDG-23-306 a été dirigé vers le nord-ouest pour tester le lobe central de la partie haute magnétique de la Zone Q (figure 2). Après l'amorçage dans des roches sédimentaires à 42 mètres de profondeur de trou, QDG-23-306 présente 40 mètres de gabbro avant de carotter un intervalle de 475 mètres de long de roches ultramafiques (dunite) variablement altérées. Les principaux résultats d'essai de ce trou sont **0,22 % Ni + 122 ppm Co sur les derniers 164,50 mètres** du trou (figure 3, tableau 1).

Le trou **QDG-23-307** a été amorcé à 275 mètres au nord-ouest de QDG-23-306 (figures 2) et également foré vers le nord-ouest pour localiser le contact entre l'intrusion ultramafique et les roches encaissantes environnantes. Le trou a amorcé dans l'intrusion de dunite variablement altérée à 30 mètres de profondeur et est resté dans cette partie ultramafique jusqu'à 310 mètres de profondeur où il a carotté sur un intervalle gabbro de 50 mètres de long avant de rencontrer un intervalle mixte de roches volcaniques mafiques, de sédiments et de dykes ultramafiques fins jusqu'à la fin du trou de 402 mètres de long (figure 3). Le trou QDG-23-307 présente **0,20 % Ni + 107 ppm Co sur 249 mètres** de long de la carotte en commençant à 30 mètres de profondeur et comprend un **intervalle de 90 mètres de long présentant 0,22 % Ni + 114 ppm Co** (tableau 1).

QDG-23-308 a été amorcé à environ 500 mètres au nord de QDG-23-307 et a été foré vers l'est à l'intérieur du lobe nord de la partie haute magnétique de la Zone Q (figure 2). Le trou de 267 mètres de long a amorcé en dunite variablement altérée à 63 mètres de profondeur et est resté dans l'intrusion ultramafique sur toute sa longueur. Le trou a été interrompu plus tôt que prévu

en raison du dégel printanier, entraînant la démobilité de la foreuse sur le terrain. Des essais sont en attente pour ce trou, mais les résultats devraient être conformes aux résultats des trous forés immédiatement vers le sud.

Une section de forage résumant les résultats des trous QDG-23-304, 306 et 307 à la partie haute magnétique du lobe central de la Zone Q est présentée à la figure 3 et un résumé de tous les résultats d'essai du forage de la Zone Q se trouve ci-dessous dans le tableau 1.

Ces résultats de forage combinés à l'empreinte géophysique modélisée de la cible indiquent que la Zone Q s'étend sur environ deux kilomètres dans une direction nord-est sud-ouest sur un kilomètre de large environ (figure 2). La découverte de la Zone Q, une autre grande intrusion ultramafique de nickel + cobalt, et de la zone Ducros Sill (voir les résultats dans le *communiqué de presse du 12 juillet 2023*) en fait la seconde découverte de ce type par la Société durant le premier semestre 2023.

Traitement de base et contrôle et assurance de la qualité

Québec Nickel a mis en œuvre un programme d'assurance et de contrôle de la qualité (« QAQC ») pour ses programmes de forage afin de s'assurer que les meilleures pratiques soient appliquées en matière de diagraphie, d'échantillonnage et d'analyses de sa carotte de forage, ainsi que de la collecte et des analyses d'échantillons rocheux. Ceci implique l'insertion régulière de vides géochimiques, d'échantillons dupliqués et de plusieurs matériaux de référence certifiés (MRC) de Ni-Cu-PGE-Au dans le flux d'échantillons.

La carotte de forage est recueillie chaque jour par le personnel dédié au projet Ducros à partir des foreuses et transportée dans des boîtes sécurisées vers les installations de diagraphie de QNI situées à Lebel-sur-Quévillon. La diagraphie est réalisée sur des ordinateurs portables et les données sont saisies à l'aide d'un logiciel adapté.

Les carottes destinées à des analyses géochimiques sont identifiées et étiquetées par des géologues spécialisés en carottage, puis sciées en deux à l'aide d'une lame diamant. Une moitié de l'échantillon de base de diamètre NQ est placée dans un sac de prélèvement étiqueté et sécurisé. L'autre moitié est replacée dans sa caisse à carottes en vue d'un archivage. Tous les échantillons de carottes sont transportés du site de diagraphie de QNI vers l'installation de préparation des échantillons d'AGAT Laboratories et/ou celle de SGS Canada, toutes deux situées à Val-d'Or dans des sacs de riz sécurisés et numérotés par le personnel chargé du projet.

SGS Canada and AGAT Laboratories travaillent dans le cadre d'un système de gestion de la qualité conforme à la norme ISO/IEC 17025:2017. L'analyse des métaux précieux (or, platine et palladium) est réalisée par pyroanalyse avec une finition ICP-OES, tandis que les analyses du nickel, du cuivre et de 41 autres éléments sont effectuées à l'aide du logiciel 4 Acid Digest – Metals Package d'AGAT et de SGS, avec une finition ICP-OES.

PERSONNE QUALIFIÉE

Gary DeSchutter, M.Sc., P.Geo., vice-président de l'exploration chez Québec Nickel Corp., et une personne qualifiée (« PQ ») selon les termes du Règlement 43-101 (« Règlement 43-101 »), a examiné et approuvé le contenu scientifique et technique du présent communiqué de presse.

À PROPOS DE QUÉBEC NICKEL CORP.

Québec Nickel Corp. est une société d'exploration minière axée sur l'acquisition, l'exploration et le développement de projets de métaux critiques (Ni-Cu-Co-PGE) au Québec, Canada. La Société détient 100 % de la propriété Ducros, qui comprend 282 permis d'exploitation minière contigus couvrant 15 293 hectares dans la partie orientale de la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, au Québec, au Canada. Des renseignements supplémentaires sur Québec Nickel Corp. sont disponibles sur www.quebecnickel.com.

La CSE n'a ni approuvé ni désapprouvé le contenu de ce communiqué. Ni la CSE ni son autorité de réglementation du marché (tel que ce terme est défini dans les politiques de la CSE) n'assument une quelconque responsabilité quant à la pertinence ou l'exactitude de ce communiqué.

MISES EN GARDE ET DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Ce communiqué de presse contient des déclarations qui peuvent être considérées comme des déclarations prospectives. Toutes les déclarations contenues dans ce communiqué de presse, autres que les déclarations de faits historiques qui traitent d'événements ou de développements prévus par la Société, sont des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont des déclarations qui ne sont pas des faits historiques et qui se reconnaissent généralement, mais pas toujours, par l'utilisation des mots « s'attend », « planifie », « anticipe », « pense », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel » et d'autres expressions similaires, ou que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Bien que la Société estime que les attentes exprimées dans ces déclarations prospectives sont fondées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations ne constituent pas des garanties quant à la performance future, et les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux des déclarations prospectives. Les facteurs susceptibles d'entraîner une différence notable entre les résultats réels et ceux des déclarations prospectives comprennent les prix du marché, la disponibilité continue du capital et du financement, ainsi que la conjoncture générale de l'économie, du marché ou des affaires. Les investisseurs sont avertis que de telles déclarations ne sont pas des garanties de performances futures et que les résultats ou développements réels peuvent différer matériellement de ceux prévus dans les déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont fondées sur les convictions, les estimations et les opinions de la direction de la Société à la date à laquelle ces déclarations sont faites. Sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, la Société ne s'engage nullement à mettre à jour ces déclarations prospectives si les convictions, les estimations, les opinions ou d'autres facteurs de la direction venaient à changer.

Le texte du communiqué issu d'une traduction ne doit d'aucune manière être considéré comme officiel. La seule version du communiqué qui fasse foi est celle du communiqué dans sa langue d'origine. La traduction devra toujours être confrontée au texte source, qui fera jurisprudence.

Contacts

Pour le compte du conseil d'administration

Richard Dufresne

Chef de la direction et administrateur par intérim

1 (855) 764-2535 (QNICHEL)

info@quebecnickel.com